



BARÈMES D'HONORAIRES

SARL IMMO-MANDAT FONTENAY au capital de 1000 € - RCS CRETEIL 928 324 250
Siège social : 105 rue Dalayrac 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Tel : 01.48.77.07.07 - E-mail : fontenaysousbois@laforet.com



Ventes – Barème à compter du 01^{er} Janvier 2026

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 100.000 €	10 %
De 100.001 à 150.000 €	9 %
De 150.001 à 200.000 €	8 %
De 200.001 à 400.000 €	7 %
De 400.001 à 700.000 €	6 %
De 700.001 à 1.198.000 €	5 %
Au-dessus de 1.198.000 €	4 %

Forfait Parking / Box : 5 000 € TTC

Murs commerciaux : 10% TTC

(Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat).

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur.

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations :

Avis de valeur : 200 € TTC à la charge du vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence

Pré état daté : 200 € TTC à la charge du vendeur

Etat des risques et pollutions (ERP) : 20 € TTC à la charge du vendeur



Locations – Barème à compter du 01^{er} janvier 2026

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	12 € TTC / m² de surface habitable (Zone tendue)	12 € TTC / m² de surface habitable (Zone tendue)
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m² de surface habitable (Zone tendue)	3 € TTC / m² de surface habitable (Zone tendue)
Entremise et négociation	F1 : 200 € TTC F2 : 250 € TTC F3 : 300 € TTC F4 : 350 € TTC F5 : 400 € TTC F6 : 450 € TTC	X

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	12 € TTC / m² de surface habitable (Zone tendue)	12 € TTC / m² de surface habitable (Zone tendue)
Bail professionnel	X	25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC
Bail commercial	X	25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m² (Zone tendue)	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m² (Zone tendue)	X

Honoraires de gestion locative :

Pack complet clés en mains : 5.80% HT du loyer annuel, soit 6.96% TTC à la charge du bailleur.

